

RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DES MINES 2019

Un nombre exceptionnel de victimes pour la quatrième année consécutive

Un retour en arrière alarmant

Publié le 21 novembre, le rapport 2019 de l'Observatoire des mines fait état pour la quatrième année consécutive d'un nombre exceptionnellement élevé de victimes de mines. L'Observatoire a enregistré 6 897 victimes de mines en 2018 alors qu'elles étaient 3 998 en 2014. Alors que les États parties au Traité se réuniront du 25 au 29 novembre à Oslo (Norvège), Handicap International appelle les États à faire respecter le droit international humanitaire et à faire pression sur les belligérants pour qu'ils mettent fin à l'utilisation de ces armes barbares.

Le nombre de victimes a doublé depuis 2014

Le rapport 2019 de l'Observatoire des mines dresse le bilan de l'application du Traité d'Ottawa qui interdit l'emploi, la production, le transfert et le stockage des mines antipersonnel sur l'année 2018, et jusqu'à novembre 2019 quand cela est possible. En 2018, le rapport montre que le nombre de nouvelles victimes de mines antipersonnel et de restes explosifs de guerre reste élevé **pour la quatrième année consécutive** (6 897 en 2018, 7 253 en 2017, 9 439 en 2016 et 6 971 en 2015). **Il a presque doublé entre 2014 et 2018**. De nombreuses victimes n'ont certainement pas été recensées par le rapport en raison des difficultés rencontrées dans certaines zones pour recueillir des informations.

La grande majorité des personnes tuées par les mines antipersonnel sont toujours des civils : **71% des victimes étaient des civils en 2018** et 54% d'entre elles étaient des enfants.

En 2018, la majorité des nouvelles victimes de mines antipersonnel et de restes explosifs de guerre ont été enregistrées en Afghanistan (2 234), au Myanmar (430), en Syrie (1 465), en Ukraine (325) et au Yémen (596). Des victimes ont été enregistrées dans 50 États et territoires du monde entier.

L'Observatoire des mines a confirmé de nouvelles utilisations par les forces gouvernementales au Myanmar entre octobre 2018 et octobre 2019. Des groupes non étatiques ont également utilisé des mines antipersonnel, y compris des mines improvisées, dans au moins six pays : Afghanistan, Inde, Myanmar, Nigéria, Pakistan et Yémen.

/ Contact presse

Nathalie Blin

T. 04 26 68 75 39

M. 06 98 65 63 94

M. n.blin@hi.org

Les mines improvisées, le nouveau défi de l'action contre les mines

Cette année, l'Observatoire enregistre le plus grand nombre de victimes de mines improvisées depuis la publication de son premier rapport annuel en 2000 : **3 789 personnes ont été tuées ou blessées par des mines improvisées en 2018, ce qui représente 54% du nombre total de nouvelles victimes enregistrées par l'Observatoire (6 897).**

Bien qu'elles soient principalement utilisées par des groupes armés non étatiques, les mines improvisées entrent dans le champ d'application du Traité d'Ottawa et de son interdiction de l'emploi de toute arme par nature indiscriminée. Un dialogue avec certains groupes armés non étatiques est possible pour les convaincre d'abandonner de telles pratiques et d'adhérer au Traité. Le déminage - qui est une obligation du Traité d'Ottawa - est un moyen de refuser à ces groupes l'accès aux armes et aux munitions, car de nombreuses mines improvisées sont fabriquées en utilisant des explosifs ou des restes d'explosifs.

Alors que le nombre de victimes a considérablement augmenté ces dernières années, Handicap International appelle aujourd'hui les États à redoubler d'efforts pour fournir une assistance aux victimes à la hauteur des besoins. HI appelle également les États à soutenir les programmes de sensibilisation aux dangers des mines et de déminage qui sont absolument nécessaires pour les pays et territoires touchés.

« Le Traité d'Ottawa est entré en vigueur il y a 20 ans, et a entraîné une forte diminution de l'utilisation des mines terrestres et du nombre de victimes. Mais ces dernières années, nous assistons à une recrudescence alarmante de l'utilisation des mines, avec un nombre inacceptable de victimes. Notre travail contre les mines terrestres n'est pas terminé. Nous devons défendre l'application du Traité d'Ottawa, plaider en faveur du soutien aux victimes et relever de nouveaux défis avec l'utilisation des mines terrestres improvisées.», insiste Anne Hery, Directrice du plaidoyer de Handicap International.

NOTE AUX REDACTIONS

Lire le rapport 2019 <https://we.tl/t-BF2B5gFRg7>

A propos de Handicap International

Handicap International est une association de solidarité internationale indépendante, qui intervient depuis 35 ans dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérabilisées, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Elle s'engage à promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Depuis sa création en 1982, Handicap International a mis en place des programmes de développement dans plus de 60 pays et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. Le réseau de 8 associations nationales (Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, France, Luxembourg, Royaume-Uni et Suisse) œuvre de manière constante à la mobilisation des ressources, à la gestion des projets et au rayonnement des principes et actions de l'organisation. Handicap International est l'une des six associations fondatrices de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL), colauréate du prix Nobel de la paix en 1997 et lauréate du Prix Conrad N. Hilton 2011. Handicap International agit et témoigne partout où « vivre debout » ne va pas de soi.

/ Contact presse

Nathalie Blin

T. 04 26 68 75 39

M. 06 98 65 63 94

M. n.blin@hi.org